Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

TECHNIQUE
ASSAINISSEMENT

Assainissement : rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public (RPQS)

Rapporteur : Pierre LEPORTIER

N°2022-235

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	74
Nombre de pouvoirs	11
Votants	86
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220926-2022-235-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022

NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absents excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillipe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220926-2022-235-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022

Il a été exposé,

1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'agglomération du Pays de Dreux exerce la gestion collective des eaux usées sur 34 communes et la gestion des eaux pluviales sur 25 communes dans le cadre d'une concession. Quatorze systèmes d'épuration sont suivis par l'Agglo du Pays de Dreux dont 4 en concession qui font l'objet de rapports spécifiques (DSP de Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux, Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille)
L'assainissement collectif est géré sur le reste du territoire au travers de conventions de délégation avec les communes ou syndicats infracommunautaires.

Conformément à la réglementation en vigueur, le rapport présente :
- les indicateurs techniques relatifs au service assainissement ;
- les indicateurs financiers et les indicateurs de performance relatifs à ce service.

LES CHIFFRES CLES

- **510 km** de réseaux d'eaux usées (séparatifs + unitaires) dont **59 km** gérés en régie
- **395 km** de réseaux d'eaux pluviales
- **169** postes de relèvement
- **56** bassins gérés en concession

Travaux et entretien :

- **3,67 km** de réseaux d'eaux usées créés ou réhabilités
- **271** branchements d'eaux usées créés
- **1,4 km** d'inspections télévisuelles
- **9,1 km** de réseaux curés
- **61 k€** de travaux sur les stations et postes gérés en régie

Traitement :

- **17 775 m^3** d'eaux usées traitées par jour dont 1 117 m^3/j en régie
- **57 tonnes de matières sèches** de boues produites

Instruction urbanisme :

- **802** avis d'urbanisme émis en 2021 (+27 % par rapport à 2020).
- **596** déclarations de commencement de travaux

FAITS MARQUANTS 2021

- Tests à la fumée à Oulins et Saint-Rémy-sur-Avre avec 10 km de réseaux investigués
- Suite des conséquences de la pandémie COVID-19 avec la nécessité d'hygiéniser les boues de la station de Saint-Rémy-sur-Avre avant compostage
- Contrats de Délégations de Service Public (DSP) et contrats de prestations : avenant n°4 à la DSP de Dreux agglomération, réflexion sur les futurs modes de gestion de l'assainissement, attribution des marchés d'entretien des postes ramifiés sous pression à Ecluzelles, d'entretien électromécanique et de fourniture de polymères pour les stations d'épuration
- Travaux d'exploitation avec mise en place de potences, treuils, extincteurs et bouées sur certaines stations et bilan énergétique
- Poursuite des études techniques et financières pour 3 stations d'épuration non-conformes (Ardelles, Montreuil et Saint Sauveur Marville)
- Évolution du logiciel métier d'assainissement pour un accès direct via internet
- Tranche 2 des travaux de mise en séparatif à Tremblay les Villages

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220926-2022-235-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022

- Poursuite des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif à Ecluzelles
- Travaux de délestage de l'axe Ethe Virton à Dreux et desserte des chemins des Pommiers et Pains Perdus
- Extension de la collecte en assainissement collectif à Villemeux-sur-Eure sur le « hameau de Cherville » avec création d'une station d'épuration par filtres plantés de roseaux « autonome énergétiquement »
- Phases 1 (recueil de données) et 2 (établissement des scenarii) de l'étude relative aux zonages eaux pluviales et eaux usées

2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'assainissement non collectif représente plus de 10 000 installations sur le territoire.

LES CHIFFRES CLES

- En prestation, **346** contrôles de mutation réalisés par SNE Quantitec avec 15 % d'installations conformes
- En régie, **343** contrôles de conception, **106** contrôles de réalisation et **524** contrôles de bon fonctionnement (12 % conformes)
- **226** installations ont pu bénéficier de la prestation de vidange proposée par l'agglo

FAITS MARQUANTS 2021

- Relances par courrier des usagers dont les installations ont été classées non conformes lors d'un contrôle de mutation et n'ayant pas réalisé les travaux dans le délai réglementaire d'un an

Ce rapport sur le prix et la qualité du service a fait l'objet d'une présentation en commission assainissement le 6 septembre 2022 et d'un examen par la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) le 22 septembre 2022, en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-3 et L.1413-1,
VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 22 septembre 2022
VU l'avis favorable sous réserves de la commission ASSAINISSEMENT du 6 septembre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif du service d'assainissement non collectif ;
ARTICLE 2 : DIT que le rapport sera mis à disposition du public au siège de l'agglomération et diffusé sur le site internet de l'agglomération.

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :11/10/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 11 octobre 2022** **Gérard SOURISSEAU** **Président**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20220926-2022-235-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/10/2022
Notification : 12/10/2022